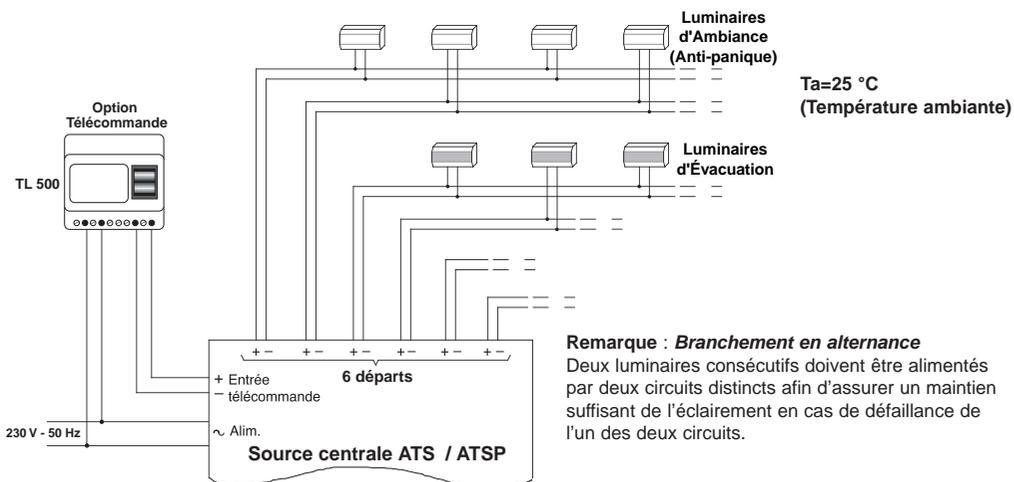


# NOTICE D'EMPLOI ET D'ENTRETIEN

## Luminaires pour Sources Centralisées (L.S.C.)

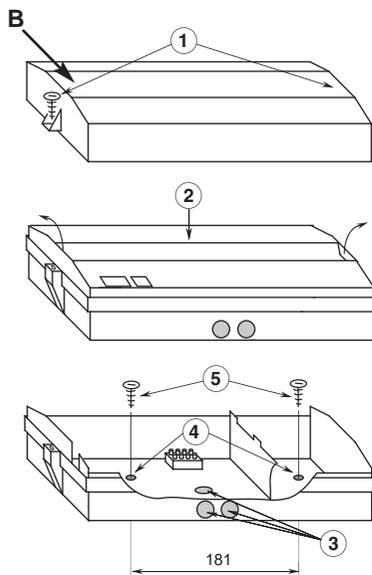
### Série RCNES

#### 1 SCHEMA de BRANCHEMENT



#### 2 FIXATION

Série RCNES

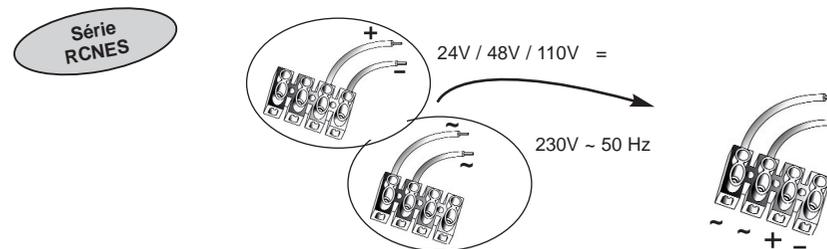


Retirer le capot après avoir desserré les deux vis ①.

Débrancher le réflecteur ② en écartant délicatement les côtés du fond. Mettre en place le ou les presse-étoupes en ③.

Fixer le luminaire à l'aide des vis de fixation diam. 5 mm ⑤ et des rondelles fibres ④.

#### 3 RACCORDEMENT



- 1- Respecter les polarités entre la Source Centralisée et les luminaires continus.
- 2- Afin d'obtenir une étanchéité maximale (modèle étanche RCNES), placer le presse étoupe vers le bas.

#### 4 ENTRETIEN

L'ensemble de l'installation d'Eclairage de Sécurité doit faire l'objet d'un entretien régulier et d'essais périodiques, conformément au règlement de sécurité.

Dans le cadre de l'entretien des appareils, nous conseillons :

- Le nettoyage régulier de la vasque et du réflecteur.
- Le remplacement des tubes fluorescents (luminaires permanents) **au moins deux fois par an**.

Pour changer le tube, dévisser les vis "1" puis retirer le capot "B".



**Sur les RCNESX après chaque relampage réinitialiser les luminaires par une coupure de l'alimentation de ces derniers.**

#### 5 CARACTÉRISTIQUES

Références	Numéro Homolog.	Tension(s) assignée(s)	Classe électrique	Puissance consommée maximum	Flux P (lumens)	Flux NP (lumens)	IP	IK	Normes de référence		Lampe de secours							
									NFEN60598.1	NFEN60598.2.22	Tube 4W - G5	Tube 11W - 2G7	Tube 8W - G5	Tube 11W - G23	Tube 18W - G5	Tube 36W - G5	Fusible de protection 5 x 20 250 VN	
RCNES 24/11	01111	24 V=	2	13,5 W	560	500	66	04	X	X					1			1 A
RCNES 48/11	01112	48 V=	2	12,5 W	560	500	66	04	X	X					1			1 A
RCNES 110/11	01113	110 V=	2	14,5 W	560	500	66	04	X	X				1			1 A	
RCNESX 220/11	01114	230 V~ / 50 Hz	2	22 VA	700	580	55	04	X	X	1							1 A

#### 6 GARANTIE

##### CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE :

COOPER MENVIER SAS garantit le bon fonctionnement des luminaires pendant une durée de deux ans aux conditions générales ci-dessous (la date de fabrication faisant foi).

- 1- Garantie totale pièces et main d'oeuvre, à l'exception des AMPOULES, TUBES et FUSIBLES.
- 2- COOPER MENVIER SAS ne saurait être responsable en cas d'accidents dus à un vice ou défaut du luminaire.
- 3- Tout luminaire défectueux sera retourné franco de port à COOPER MENVIER SAS - Parc Européen d'Entreprises II, rue Beethoven, BP 184, 63204 RIOM Cedex.  
Les luminaires remplacés ou réparés au titre de la garantie seront réexpédiés franco de port.

##### LA GARANTIE EST NULLE :

- 1 - En cas de transformation, modification ou réparation en dehors des ateliers COOPER MENVIER SAS.
- 2 - Si le non fonctionnement est dû à une mauvaise utilisation ou à un mauvais branchement.

Pour la protection de l'environnement : Papier 100% recyclé